

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Maire.

* * * * *

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, James LONGUET, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Aline TRABUT.

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDET, Henri NEBLE, Luz-Victoria MÉLON, Céline BRESSANINI, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR.

Pouvoirs de vote : 5

Mme BIDET à M. GIRARDI
M. NEBLE à M. JACOB
Mme MÉLON à M. MÉLON
Mme CAMPOY MARTINEZ à M. LAFON
Mme LEVEUR à M. SAUVAUD

Secrétaire de séance : Madame Bernadette CAPDEVILLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

* * * * *

1/ Convention de mise à disposition du domaine public communal entre la Ville d'Aiguillon et Madame FRAISSE-CIROU

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2018, la Ville d'Aiguillon est liée par une convention avec Madame Christelle FRAISSE-CIROU, apicultrice. L'objet de la convention consiste en la mise à disposition du domaine public pour l'installation de ruches afin de favoriser la présence et la protection des abeilles au sein des jardins et des espaces naturels de la ville.

Certains articles de la convention ayant été modifiés, il est proposé au Conseil de signer une nouvelle convention (annexe n°1) au lieu d'un simple avenant modificatif.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

26 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ACCEPTE** l'acquisition de la production de miel au prix de 16 € TTC par kilo,
- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Publié le 28/09/2021
Visa Préfecture le 28/09/2021

Monsieur le Maire : Il faudrait que l'on devienne propriétaire du terrain et peut-être planter des espèces.

M. SAUVAUD : Tu parles de la carrière St Martin ? Cela n'a pas été rétrocédé ?

Monsieur le Maire : Oui, mais d'après nos recherches l'acte n'est pas allé jusqu'au bout.

M. SAUVAUD : J'ai signé l'achat, c'était une rétrocession pour 1 € symbolique.

Monsieur le Maire : L'acte n'est pas achevé.

M. SAUVAUD : La carrière a été remise en état, on a fait des conventions avec la SEPANLOG avec des élèves de 6ème et nos services sont intervenus plusieurs fois. On doit même avoir une convention avec un agriculteur. Je ne vois pas comment on pourrait signer une convention si on n'est pas propriétaire ?

Mme TRABUT : On parle d'un prix d'achat, c'est la commune qui achète le miel pour le distribuer ? Si des consommateurs veulent acheter ce miel, il y a un lieu particulier ?

M. SAUVAUD : Il y avait la boulangerie qui a fermé, il faudrait que d'autres commerçants proposent d'acheter des pots de miel.

Mme TRABUT : Il y a la ferme des aigrettes mais c'est par l'agricultrice qui produit le miel du territoire.

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

2/ Diminution du nombre d'adjoint

VU l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans ce que nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 30 avril 2021, fixant à 8 (huit) le nombre des adjoints au maire de la Commune d'Aiguillon,

VU l'arrêté permanent n°AP-2021-39 en date du 8 septembre 2021 portant démission de Monsieur James LONGUET, 8^{ème} adjoint au maire, à compter du 1^{er} septembre 2021,

CONSIDÉRANT que le poste vacant ne sera pas pourvu,

Il convient de supprimer un adjoint pour en fixer le nombre à 7 (sept).

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

26 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ACCEPTE** de fixer à 7 (sept) le nombre d'adjoints pour la Commune d'Aiguillon.

Publié le 28/09/2021

Visa Préfecture le 28/09/2021

Mme TRABUT : Cela fait trois démissions d'adjoints, et je suis assez désolée car il me semble que M. LONGUET était porteur d'un projet important, combinant une déchèterie et une recyclerie que je trouvais intéressant.

M. LONGUET : Ce n'est pas la personne qui décide, c'est le projet qui est plus important et le projet va continuer.

Monsieur le Maire : Dans un futur proche, on aura un projet de construction de déchèterie à Aiguillon, une déchèterie ambitieuse comme vous venez de le décrire.

M. MELON : Cela s'appellera centre de recyclage et de revalorisation.

M. LONGUET : C'est le nom qui est joli.

M. MELON : Mais cela reprend le même projet.

M. SAUVAUD : On a déjà eu une autorisation d'urbanisme qui a été refusée pour ça.

Mme ROSSET : Ce n'est pas sur le projet lui-même, c'est sur la compétence.

Mme BEVILACQUA (DGS) : Cela passe en conseil communautaire, il sera acté le projet d'une déchèterie à Aiguillon. Ça sera ainsi inscrit à l'ordre du jour du SMICTOM. Cela sera un plan global de réorganisation des déchèteries sur le territoire, cela passera aussi par le conseil communautaire. C'est juste une histoire de compétence.

Mme DUCOS : Cela veut dire que ça doit être porté par la communauté de communes ?

Monsieur le Maire : Non, par le SMICTOM.

Mme DUCOS : Qui donnera donc délégation à la commune ?

Monsieur le Maire : Tout ce qui est collecte des déchets c'est en train de changer, on se demande quel sera l'avenir du SMICTOM, chaque commune a pour objet la charge de la collecte. Il y a des techniques nouvelles qui sont mises à l'essai, comme la pyrogazéification.

Mme DUCOS : Ce n'est pas dans le rôle de la commune, c'est une compétence travaillée au sein de Valorizon.

Monsieur le Maire : Oui, mais la commune a quand même son mot à dire.

M. SAUVAUD [revenant sur la démission] : Cela pourra faire des économies.

Monsieur le Maire : Je ne ferais pas de remarques.

3/ Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Le correspondant défense est désigné parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Seuls les élus peuvent être désignés correspondants défense.

Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de sa commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié auprès des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Ses missions s'articulent autour de trois axes :

- Le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD),

- Les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire,
- Le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Par conseil municipal en date du 10 novembre 2020, l'Assemblée Délibérante a désigné M. Eric LE MOINE en tant que correspondant défense.

Vu l'annulation des élections et le renouvellement du conseil municipal, il est proposé de désigner en lieu et place M. Christian GIRARDI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

21 voix pour (M. GIRARDI et par procuration Mme BIDEZ, Mme LARRIEU, M. LE MOINE, Mme ROSSET, M. LAFON et par procuration Mme CAMPOY MARTINEZ, M. MÉLON et par procuration Mme MÉLON, Mme BEUTON, M. LONGUET, M. JACOB et par procuration M. NEBLE, Mme LE GRELLE, Mme CAPDEVILLE, Mme LIPIN, M. BIN, M. CAMPAN, M. BORDIN, M. SERGENT, Mme TRABUT)
3 voix contre (M. SAUVAUD et par procuration Mme LEVEUR, M. DAMEZ)
2 abstentions (M. PEDURAND et Mme DUCOS)

- **ACCEPTE** de désigner M. Christian GIRARDI en lieu et place de M. Eric LE MOINE en tant que correspondant défense.

Publié le 28/09/2021

Visa Préfecture le 28/09/2021

M. DAMEZ : Je pense que ça ne devrait pas être le maire, je pense que c'est le rôle des anciens militaires d'être correspondant défense, ce n'est pas le rôle des civils.

M. SAUVAUD : Est-ce que le correspondant défense va rétablir l'hymne européen à la fin des cérémonies ?

Monsieur le Maire : Il y a des cérémonies où il est inutile de faire l'hymne européen, j'en parle à mes colistiers on décide.

M. DAMEZ : Il aurait été intéressant que vous ou l'un de vos adjoints viennent à l'Assemblée Générale du « souvenir français », personne n'est venu.

Monsieur le Maire : J'étais empêché ailleurs.

4/ Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Il est nécessaire à l'assemblée de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation (commune de plus de 3.500 habitants). Ce règlement a pour objet :

- de rappeler les règles relatives à la tenue des séances du Conseil municipal, aux votes des conseillers, et à la police de l'Assemblée,

de fixer les règles de présentation et d'examen des questions orales pouvant être exposées en séance, les conditions de consultation par les conseillers municipaux des projets de contrats de service public ou de marché, la procédure fixant le déroulement du débat sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de Règlement intérieur qui pourrait être adopté (annexe n°2).

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

23 voix pour (M. GIRARDI et par procuration Mme BIDET, Mme LARRIEU, M. LE MOINE, Mme ROSSET, M. LAFON et par procuration Mme CAMPOY MARTINEZ, M. MÉLON et par procuration Mme MÉLON, Mme BEUTON, M. LONGUET, M. JACOB et par procuration M. NEBLE, Mme LE GRELLE, Mme CAPDEVILLE, Mme LIPIN, M. BIN, M. CAMPAN, M. BORDIN, M. SERGENT, M. DAMEZ, M. PEDURAND, Mme DUCOS)

1 voix contre (Mme TRABUT)

2 abstentions (M. SAUVAUD et par procuration Mme LEVEUR)

- **ADOpte** le Règlement intérieur du conseil municipal, selon le modèle annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce Règlement et le mandat pour le faire appliquer.

Publié le 28/09/2021

Visa Préfecture le 28/09/2021

Mme TRABUT : Je n'avais pas pris le temps la dernière fois de lire le règlement intérieur. A partir de l'article 4 : « chacun peut publier sous sa responsabilité le PV ». Je voulais savoir si c'était envisageable de filmer le conseil municipal, et si le public a le droit d'enregistrer les conseils et de pouvoir les diffuser pour une meilleure transparence.

Monsieur le Maire : Les conseils municipaux sont publics.

Mme TRABUT : Oui, mais pour des raisons évidentes nous ne sommes pas nombreux. Il serait intéressant de les filmer.

Monsieur le Maire : Je suis pas contre, mais je n'y vois pas trop l'intérêt, celui qui veut s'informer, il s'informe et il vient.

Mme TRABUT : Sur l'article 11 « l'accès du public » est-ce que c'est possible de prévoir la possibilité d'une suspension de séance pour donner la parole au public ?

M. SAUVAUD : C'est à la décision du maire.

Mme TRABUT : Dans le chapitre 5 « Commission et comité consultatif », la commission extra-municipale n'est pas listée, on pourrait la mettre selon l'article L.2143-2 du CGCT. Pourrait-on rajouter ça ?

Monsieur le Maire : C'est à la diligence du maire, pourquoi pas.

Mme TRABUT : Normalement, c'est intégré dans le règlement intérieur.

Monsieur le Maire : Je me souviens l'avoir proposé au maire de l'époque lors de la réhabilitation de la place, je voulais faire une commission extra-communale de consultation, cela n'a pas été suivi.

Mme TRABUT : On peut toujours revenir en arrière. Ce n'est pas parce que ça s'est produit dans le passé qu'il faut recommencer.

Monsieur le Maire : J'avais proposé à l'ancien maire et il a refusé.

Mme TRABUT : Je vous demande si c'est possible de le mettre dans le règlement intérieur, c'est tout.

Monsieur le Maire : S'il y a des grands projets intéressants, pourquoi pas, mais c'est à la libre appréciation du maire.

Mme TRABUT : Mais cela pourrait être d'ores et déjà inscrit dans le règlement intérieur. Je suppose que les comités de quartier c'est pareil, ce n'est pas la peine d'y penser.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle gentiment que l'élection a été annulée, on a été réélu le 25 avril 2021 dès le 1er tour,

M. SAUVAUD : Cela fait 6 mois, si t'es pas capable de te mettre au boulot.

Monsieur le Maire : Je vous informe qu'on se met au travail en septembre 2021 à cause de vous. Je vous énonce les faits.

M. SAUVAUD : Tu nous énonces un comportement de feignant.

Monsieur le Maire : Et le budget fait par la chambre régionale des comptes, c'est la vérité tout ça.

Mme TRABUT : J'aimerais revenir sur le fond, serait-il possible de mettre les comités de quartier dans le règlement intérieur ?

Monsieur le Maire : On va mettre des comités de quartier en place, mais on va faire valoir nos idées avant les autres si vous permettez. On se met au travail.

Mme TRABUT : D'autre part, vous aviez décidé d'associer les jeunes, vous avez envisagé un conseil municipal jeune ?

Monsieur le Maire : Non pas encore, mais ça peut toujours se faire.

Mme DUCOS : Pendant cette période, vous avez continué à travailler ? Malgré le temps perdu il y a du travail que vous avez continué à faire ?

Monsieur le Maire : On a perdu 18 mois, à cause de la Covid d'abord.

Mme DUCOS : Il faut regarder devant, admettons les conseils de quartier si c'est au programme il faudrait faire un geste et l'inclure.

Monsieur le Maire : Et quand on te met dehors de ton bureau de maire alors que tu as été élu légalement ?

Mme TRABUT : Vous avez été élu et vous allez décider c'est d'accord, mais il est possible de discuter en amont avec les élus de l'opposition, je ne vais pas pouvoir le valider car il n'y a pas d'écoute et pas de possibilité de modification.

Monsieur le Maire : Je vous écoute avec attention mais vous ne m'écoutez pas, nous avons été élus c'est nous qui décidons, si vous avez des choses intelligentes à dire je vous écoute. Pour information, nous avons mis en place un projet de rénovation du cinéma qui est tenu par vos amis, on fait tout ce qui en notre pouvoir pour que cela avance, si vous voulez me faire des propositions c'est le moment. Nous sommes élus jusqu'en 2026.

Mme TRABUT : On pourrait réétudier en fonction des modifications, ce n'est pas la peine de me renvoyer le cinéma à chaque fois que j'interviens. Ce ne sont pas mes amis dans ce sens-là, ce n'est pas une fleur.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que lors de la dernière mandature vous avez essuyé un refus. Nous on a accepté dès qu'on est arrivé.

Mme TRABUT : Je ne suis plus présidente du cinéma depuis 2 ans, je trouve ça très bien comme projet, mais ne me dite pas à propos du règlement intérieur du conseil qu'il y a un lien avec la rénovation du cinéma.

Monsieur le Maire : Vous auriez pu me faire des propositions avant le conseil municipal ?

Mme DUCOS : On a un planning des futures commissions qui doivent se réunir ?

Mme BEVILACQUA (DGS) : C'est en cours, les élus vont le prendre en charge.

Mme DUCOS : Donc avant de la fin de semaine prochaine on aura le planning ?

Mme BEVILACQUA DGS) : Ça je ne sais pas.

INTERCOMMUNALITÉ

5/ Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Afin de prendre en compte certaines évolutions, plusieurs modifications statutaires ont été votées en Conseil communautaire de la Communauté de communes du Confluent et des

Coteaux de Prayssas le 28 juin 2021, délibération n°83-2021. Elles concernent principalement :

- L'évolution dans l'exercice des compétences « eau et assainissement » et « création et gestion des maisons de services au public »,
- Le changement de siège social au 30 rue Thiers à Aiguillon,
- Les évolutions réglementaires,

Le conseil municipal est invité à regarder dans le projet de modifications statutaires voté en conseil communautaire, joint en annexe (annexe n°3), les actualisations et modifications proposées.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer à l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour (M. GIRARDI et par procuration Mme BIDEY, Mme LARRIEU, M. LE MOINE, Mme ROSSET, M. LAFON et par procuration Mme CAMPOY MARTINEZ, M. MÊLON et par procuration Mme MÊLON, Mme BEUTON, M. LONGUET, M. JACOB et par procuration M. NEBLE, Mme LE GRELLE, Mme CAPDEVILLE, Mme LIPIN, M. BIN, M. CAMPAN, M. BORDIN, M. SERGENT, M. SAUVAUD et par procuration Mme LEVEUR, M. DAMEZ, M. PEDURAND, Mme DUCOS)

0 voix contre

1 abstention (Mme TRABUT)

- **APPROUVE** l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Publié le 28/09/2021

Visa Préfecture le 28/09/2021

Mme TRABUT : Je m'abstiens.

Monsieur le Maire : Pourquoi vous vous abstenez ?

Mme TRABUT : Je n'ai pas eu le temps de les lire.

M. SAUVAUD : Tu n'as pas à lui demander la raison.

Monsieur le Maire : Oui tu as raison, je m'excuse.

M. SAUVAUD : Je regrette que la Maison France Service ne soit pas installée dans l'ancienne trésorerie, qui est un local municipal et que les finances publiques ont abandonnées. Cela l'aurait davantage ancré dans la continuité d'un service, plutôt que dans le hall de la communauté de communes que les gens de la population n'ont pas encore l'habitude. Cela risque d'être sous fréquenté, et cela donnera la possibilité à l'Etat de réduire encore les moyens de fonctionnement.

Monsieur le Maire : Au mois d'août 2021, avec Mme CURIE [l'ancienne DGS], j'ai fait mon pèlerin pour la Maison France Service. On a visité la maison de Villeneuve-sur-Lot, on s'est

rendu compte qu'on allait avoir des charges énormes, et on s'est dit que ce n'était pas de notre rôle de supporter cette charge-là. On a proposé à la communauté de communes de le reprendre, et de l'installer à l'ancienne trésorerie. Ils ont refusé, et je trouve cela pas très judicieux de placer la Maison France Services au milieu de la communauté de communes. Ce qui se déroule, je le regrette autant que toi.

Mme DUCOS : Peut-être que le choix aurait pu être que la commune d'Aiguillon garde ce projet pour pouvoir placer dans cet espace une continuité du service public. En le donnant à la communauté de communes qui refuse, on perd cette possibilité.

Monsieur le Maire : Le poids du maire d'Aiguillon au sein de la communauté de communes est de triple zéro. La commune n'avait pas les finances pour tenir la Maison France Services.

Mme DUCOS : Il y a des aides pour subventionner les Maison France Services. Ça se fait donc dans la communauté de communes dans des conditions qui ne te vont pas.

Monsieur le Maire : On est bien géré par un EPCI avec les conséquences que cela engendre. On n'a pas les moyens financiers de payer pour l'ensemble des habitants de la communauté de communes, ensuite on avait proposé de mettre gracieusement les locaux de l'administration fiscale à la communauté de communes pour pouvoir y installer la Maison France Services.

Mme DUCOS : L'engagement du service public est porteur de moyens.

Monsieur le Maire : Là, tu joues ton rôle d'opposition, on a porté le projet.

Mme DUCOS : Tu l'as mis dans les mains de la communauté de communes et ils vont dans l'économie, donc ils les mettent dans leurs locaux.

Monsieur le Maire : On avait la présidence du SMICTOM et de la communauté de communes et on a tout perdu.

Mme DUCOS : C'est hors sujet, on parle de maintenant.

Monsieur le Maire : Je fais de la politique, comme toi, on ne pèse rien dans la communauté de communes.

M. PEDURAND : Au bout du compte, si la communauté de communes décide de déplacer la Maison France Services à Damazan, elle pourra le faire.

Mme DUCOS : C'était un moyen de contourner le poids de la communauté de communes.

Monsieur le Maire : C'est l'Etat qui choisit, il a choisi Aiguillon. Nous établissons des dialogues fructueux avec Michel MASSET.

Mme TRABUT : La lisibilité c'est clair qu'il aurait fallu que ça reste dans l'enceinte du lieu où il y avait la trésorerie, et en plus avec plus d'accessibilité pour les personnes handicapées.

6/ Syndicat intercommunal de transports scolaires d'Aiguillon et de Port-Ste-Marie – Communication sur le Rapport d'activité 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'exposé suivant :

La commune d'Aiguillon est membre du Syndicat intercommunal de transports scolaires (SITS) d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie, ayant pour but la gestion des services spéciaux de transport d'élèves desservant les établissements scolaires de ces deux communes.

En vertu de l'article L.5211-39 du CGCT, la présidente du SITS d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le conseil municipal est donc appelé à prendre connaissance du rapport d'activité du SITS pour l'exercice 2020 joint en annexe. Il doit en effet faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organisme délibérant de l'EPCI sont entendus.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

26 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité relatif à l'exercice 2020, élaboré par le Syndicat intercommunal de transports scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie (SITS) joint en annexe (annexe n°4).
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport, qui fera notamment l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation

Publié le 28/09/2021
Visa Préfecture le 28/09/2021

M. LAFON : Le rapport annuel vous l'avez eu, je vais vous indiquer les grandes lignes du syndicat. Il dispose actuellement d'un budget estimé à 134 000 euros, chaque élève coûte à la commune 51 euros. Essentiellement, c'est pour des questions pratiques pour les parents, car les parents travaillent beaucoup plus loin, donc ils préfèrent externaliser ailleurs, ce n'est pas un choix délibéré d'Aiguillon.

M. SAUVAUD : Sur les 53 élèves, c'était marginal qu'il y en ait qui fréquentent des enseignements ailleurs qu'Aiguillon alors qu'ils auraient pu avoir les mêmes à Aiguillon. C'est pour cela que j'avais demandé que pour ceux-là, la commune ne paie pas. Je refusais de les inscrire à l'école élémentaire et primaire, les enfants de Lagarrigue car Lagarrigue n'a pas à participer aux frais de scolarité d'Aiguillon car Lagarrigue a une école.

M. LAFON : Cela ne coûte que 500 euros par an, cela n'est pas cher pour l'éducation.

M. SAUVAUD : Ce n'est pas une question d'économie, c'est sur le principe, pourquoi aller fréquenter une école dans une autre commune si on en a une dans sa commune ?

M. LAFON : C'est souvent car les parents travaillent, c'est plus pratique pour eux.

M. SAUVAUD : Ce n'est pas toujours vrai, et j'estime que quand on a des enfants on les assume. Il faut cependant être satisfait d'avoir un service de transport scolaire.

M. LAFON : On a quelques problèmes en raison des travaux du Lycée, les parents se plaignent de l'insécurité.

M. SAUVAUD : Je me souviens d'un ancien commandant de bridage de gendarmerie à Aiguillon, je m'en étais ouvert auprès de lui, on a toujours fustigé le stationnement des bus à Aiguillon. Il m'avait rassuré en me disant que c'est tellement bloqué, qu'on aura jamais d'accident, ce n'est pas pour autant qu'il faut le maintenir.

ENFANCE - JEUNESSE

7/ Animations sportives et culturelles dans le cadre des accueils collectifs de mineurs gérés par Aiguillon – Convention avec les associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la gestion des structures municipales accueillants des enfants âgés de 3 mois à 12 ans, la commune souhaite présenter un nouveau modèle de convention dont l'objet est toujours de faire appel à des intervenants extérieurs pour assurer des animations sportives et culturelles.

Pour cela, la commune privilégie le concours des associations et particulièrement celui du tissu associatif local dont les interventions à travers des animateurs qualifiés constituent un apport très apprécié qui participe pleinement à la réalisation des objectifs pédagogiques portés par ses structures.

Les structures concernées sont :

- La crèche municipale « Pause câlin » ;
- L'accueil de loisirs sans hébergement ;
- Les accueils périscolaires des écoles Marie Curie, Jean Jaurès et Marcel Pagnol dans lesquels des ateliers périscolaires sont organisés.

Un modèle de convention est joint en annexe (annexe n°5).

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

26 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ADOpte** la nouvelle convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention autant de fois que nécessaire, dans la limite des crédits inscrits au budget de chaque exercice

Publié le 28/09/2021

Visa Préfecture le 28/09/2021

QUESTIONS DIVERSES

FORUM DES ASSOCIATIONS

M. DAMEZ : Une date a été retenue pour le forum des associations ?

Mme LARRIEU : Non.

M. DAMEZ : Cela aurait pu être fait en même temps que le forum des sports.

Mme LARRIEU : On ne va pas revenir sur ce débat, le forum a été fait en 2012, et a été organisé par le SCA Général pour une journée sportive. Il faut revoir l'organisation de cette journée, ce n'est pas organisé.

M. DAMEZ : Cela ne sera pas cette année.

Mme LARRIEU : Non, également pour l'année dernière on n'a pas pu faire octobre rose, mais cette année cela se fera.

Mme TRABUT : J'ai des nouveaux voisins qui sont allés au forum des sports, car ils voulaient se renseigner sur les associations. Ils cherchent des associations plus culturelles.

Mme LARRIEU : Samedi dernier au forum des sports ça a été un beau succès, l'espace a bien été pris. On peut en rediscuter.

M. PEDURAND : Je rappelle qu'avec la journée des associations on avait profité de faire l'accueil des nouveaux arrivants et qu'on leur remettait un livret.

Mme DUCOS : On est dans une période compliquée, c'est toujours bien de relancer les associations à travers une journée.

Mme LARRIEU : Tu connais très bien mon attachement aux associations, on travaille quand-même car on a relancé le comité des fêtes, le foyer de l'automne est reparti.

Mme TRABUT : Lors d'une commission ça serait pas mal d'en discuter.

RESTO DU COEUR

Mme TRABUT : Je voulais intervenir sur les restos du cœur, pour répondre à une rumeur selon laquelle le bâtiment ne serait plus mis à disposition de l'association. On m'a bien répondu que les élus souhaitaient mettre fin à cette mise à disposition pour des raisons de problèmes de locaux, je me suis rapprochée des restos du cœur et quand vous m'avez répondu les restos du cœur avait déjà reçu le courrier de résiliation.

On s'est réuni avec ma liste, on a fait un communiqué de presse et c'est paru dans le petit bleu. Ça me pose vraiment problème, je viens d'apprendre que les restos du cœur pourraient rester jusqu'au mois de mars, mais pour moi c'est indispensable que ce genre d'association reste sur la commune. Je me pose vraiment la question du pourquoi. Il ne faudrait pas se tromper de combat, l'aide aux personnes en difficulté ce n'est pas de l'assistanat, ce sont des personnes qui en ont besoin à un certain moment de leur vie. Ce n'est pas de l'assistanat, ce sont des personnes qui cherchent du travail mais qui n'en trouvent pas. Oui les gens ont besoin d'aide, ce n'est pas parce que sur la commune on n'a pas d'association caritative que ces personnes vont partir de la commune, il faut être solidaire. J'aimerais qu'on ait une pancarte « voisins solidaires ». J'espère que vous avez proposé aux restos du cœur un autre local et qu'ils pourront rester ad vitam aeternam.

Monsieur le Maire : L'association 47 est venue me voir, elle n'a pas de projet, elle m'a dit avoir besoin d'un local et d'une aide de 8 000 euros. Pour les restos du cœur, j'ai choisi le confort de mes services techniques, le bâtiment qu'ils occupent actuellement est en total délabrement, le but étant de pouvoir installer les services techniques dans les locaux qu'occupent actuellement les restos du cœur. Pour le reste, je n'ai rien à dire.

Mme TRABUT : C'est problématique de n'avoir rien à faire sur l'aide sociale. Je pense que vous avez d'autres bâtiments. C'est la 1ère fois qu'une commune sur le département fait ça.

M. SAUVAUD : Par rapport aux restos du cœur, je voudrais rappeler l'historique. Ils se sont installés à Aiguillon au cour de l'hiver 1995. Jusqu'en 2008, ils étaient dans le bâtiment qu'il y a au camping. En 2008, lorsque la crèche a déménagé, on a eu la possibilité de loger à demeure les restos du cœur dans l'ancienne crèche. On a développé nos relations avec les restos du cœur, car la Commune fournit la mise à disposition d'un chauffeur et d'un fourgon une à deux fois par semaine. On fournissait aussi le repas à la cantine pour les personnes extérieures qui venaient aider.

Lorsque la toute petite section a été créé, elle a été localisée à l'ancienne crèche, il a fallu trouver un nouveau local pour les restos du cœur, c'est à ce moment qu'on a logé les restos du cœur à l'Aiguillonaise bien que c'était en projet d'y mettre les services techniques.

La toute petite section, à la suite de la suppression d'une classe de l'école maternelle Marie Curie, y a déménagé.

En bref, cela permet à la commune de continuer sa politique de solidarité. Sinon, déménager, ou déplacer, ou rompre la convention qui nous joint aux restos du cœur, cela transmettrait un mauvais message, qui serait renvoyé et compris comme le lancement d'une chasse aux pauvres dans notre commune.

Monsieur le Maire : Je prends acte de ton propos.

Mme DUCOS : Récupérer le local pour les services techniques je peux le comprendre, mais envoyer un recommandé de façon sèche sans être prévenu... c'est un peu raide comme décision. Le message de cette fermeture des restos du cœur n'est pas joli en image et en symbole. Vous pourriez peut-être essayer de trouver un lieu.

M. DAMEZ : Il faut penser au service rendu par les restos du cœur, tout le monde peut se retrouver aux restos du cœur, ça peut servir à tout le monde, ils ne font pas de politique, c'est nul de les virer.

M. SAUVAUD : J'aurai bien aimé entendre l'opinion de l'adjointe en charge des affaires sociales. Tu ne veux plus les restos du cœur, tu assumeras l'étiquette qui te sera accolée. Chasser une telle association.

Monsieur le Maire : Je te dis que j'ai choisi mes employés, qui ont été maltraités de nombreuses années dans leur local. On a une ville en total état de délabrement, des rues sales, ça c'est la réalité. Je discute tous les jours avec les personnels, ils ont besoin d'être aidés, pardon de les avoir choisis.

M. SAUVAUD : Tu l'assumes, tu ne fais pas comme au mois de juillet envoyer une note de service aux agents en même temps que les bulletins de salaire, note signée de ma part qui date donc de 2 ans, pour interdire le prêt de matériel. Pour un rugbyman, tu manques beaucoup de courage.

Monsieur le Maire : Tu as été tellement bon que tu as loupé les élections.

Mme DUCOS : Pour les restos du cœur, c'est irrévocable ?

Monsieur le Maire : Tu verras l'évolution des événements.

BOÎTE A LIVRES

Mme TRABUT : On m'a fait remonter que les boîtes à livre sont très détériorées.

Mme BEUTON : Les boîtes à livres, je les ai toutes recensées et j'ai demandé à la secrétaire du services techniques de les faire réparer, il faut juste attendre quelques jours.

DISCUSSIONS DIVERSES

Mme TRABUT : Pourrais-t-on discuter lors du prochain conseil de ce qui est prévu entre les deux ailes du château ? Et également parler de la maison de santé. Vous nous répondez à chaque fois que vous avez gagné les élections.

Monsieur le Maire : J'ai passé 6 ans dans l'opposition, chaque fois qu'on a fait des propositions, aucune n'a été retenue. Concernant le règlement intérieur, si vous étiez venu me voir avant le conseil municipal on aurait pu en discuter.

Mme DUCOS : Dans les établissements scolaires, avant d'établir un règlement intérieur, il y a la commission qui réunit pour pouvoir en discuter. Tout à l'heure, tu t'excusais que le conseil municipal était un peu court. Par contre, on est le 1er conseil municipal du mois de septembre, je trouve que cela manque de fond. On est sur une situation avec beaucoup de choses qui restent en suspens, la place Espiau et son devenir, quid des projets de logements dans les ailes du château qui ont été enlevés à Habitalys. Quels sont les projets prévus dans le cadre de « Petites Villes de Demain » dans le cadre d'un éventail de propositions ? Les préemptions faites, etc.

J'imagine que vous avez un plan global d'aménagement, on revitalise des centres-bourgs. On n'a plus de vision, on n'a pas de projets qui avancent, c'est creux. On attend d'avoir une vision globale, et ce n'est pas quelqu'un de l'opposition qui parle là, mais quelqu'un qui souhaite participer à la vie communale. Quel est l'axe du travail que vous lancez ?

Monsieur le Maire : « Petites Villes de Demain » c'est porté par la communauté de communes, et on a aucun projet car on est en train d'embaucher la personne qui sera en charge de ça. Pour l'appel à manifestation d'intérêt de la Région, c'est pareil. Notre adoption va être votée au conseil régional au mois d'octobre. Vous avez le projet de pôle multimodal qu'on a repris de Jean François SAUVAUD.

Mme DUCOS : C'est quoi un pôle multimodal ?

Monsieur le Maire : C'est un projet de construction de parking à la gare, on a préempté sur le bâtiment TREMON et on a acheté la petite maison attenante.

Mme DUCOS : Mais entretemps, n'y a-t-il pas eu le projet d'un privé qui aurait pu se prononcer et être en relation avec la mairie ?

Monsieur le Maire : Et bien non. Il faut en parler au maire si on veut faire quelque chose.

M. SAUVAUD : On est donc en Corée du nord ? Moi j'ai un projet je vais pas en parler au maire.

Monsieur le Maire : Tu veux faire de l'opposition systématique, vous êtes là à reprendre des détails. Le projet multimodal qu'a hissé M. SAUVAUD nous a permis de préempter pour construire un espace de co-working.

Mme DUCOS : L'espace de coworking vient de fermer à Damazan ?

Monsieur le Maire : Tu es en train de démolir tout ce qu'on fait. On a un CRTE, on a une kyrielle de projet. Je vous promets la transparence la plus pure.

M. SAUVAUD : Je voudrais revenir sur ce que tu viens de faire et préciser certains points. Lorsque nous avons contracté avec l'EPFNA, l'espace TREMON de la gare c'était pour empêcher éventuellement qu'un privé installe n'importe quoi. Comme dans le cadre des études

menées en 2014 avec le cabinet Arcadie, on avait débordé des limites du centre-ville, on pouvait créer un pôle multimodal.

Deuxième esquisse, la SNCF nous a annoncé qu'ils allaient rénover la gare, ils ont réalisé un parking. Nous on estimait que le prix était trop cher, on avait contracté avec l'EPF pour gagner du temps. Ce n'était pas question de s'opposer avec un projet qui tienne la route avec un particulier et qui aurait été d'accord de travailler avec la Commune.

Quand l'EPF aura acquis, la commune aura 5 ans pour rembourser l'EPF, c'est-à-dire 130 000 euros car c'est le prix de vente. On aurait pu l'économiser, ou du moins juste une part à régler si on avait été d'accord avec le projet privé où il fallait juste rétrocéder une partie du parking. Mais là, cela va coûter beaucoup d'argent. On peut regretter d'avoir refusé un projet d'un entrepreneur jeune et dynamique.

Ce même entrepreneur, qui avait des accords de principe, et a postulé pour créer au rez-de-chaussée du bâtiment des Communs une boutique relative à son activité, ne devrait pas rester lui non plus. On a cette politique de préemption durant l'été, et l'INSTEP aux enchères, si on l'acquière pourquoi faire.

Pour la place Espiau, est-ce qu'on ne gaspille pas de l'argent public ? On aurait pu avoir un point sur les travaux. Là, on est en train de délabrer des espaces qui viennent d'être rénovés en faisant des parkings qui se transforment en marais à la moindre pluie.

Mme DUCOS : C'est une situation idéale dont beaucoup de communes rêve, un privé qui apporte un projet qui aurait pu permettre de faire revivre le centre-ville, dont la ville avait besoin.

Monsieur le Maire : Tu dis toujours la même chose. C'est l'ancienne municipalité qui a tué le centre-ville. On a refusé avec nos collègues de laisser ces logements à Habitalys, nous allons prendre en main que ça vous plaise ou non.

Mme DUCOS : Quel est le coût des études qui avaient été faites par Habitalys ?

Monsieur le Maire : Mais les études sont faites, elles étaient faites avant.

Mme DUCOS : Je demande combien cela coûte.

Martine BEVILACQUA (DGS) : 5 000 euros de plus.

M. SAUVAUD : K. CARMENTRAN était sous contrat avec Habitalys, pas avec la mairie.

Monsieur le Maire : On était cocontractant.

M. SAUVAUD : On ne sait toujours pas combien cela va nous coûter.

Monsieur le Maire : Mais les frais ont été remboursés.

M. SAUVAUD : Et donc c'était à quelle hauteur ?

Monsieur le Maire : 20 000 euros et quelques.

Mme DUCOS : Et quel est le nouveau projet de ce bâtiment ?

Monsieur le Maire : Habitalys nous proposait 40 ans de bail emphytéotique et nous ne voulions pas.

Mme TRABUT : J'ai 3 questions. Il va y avoir un certain nombre d'appartenant, combien il en aura ?

Monsieur le Maire : 13 logements.

Mme TRABUT : Les loyers seront des loyers bas ?

Monsieur le Maire : Loyers modérés.

Mme TRABUT : Dans TREMON c'est quoi le projet ? Vous avez préempté pour faire quoi ?

Monsieur le Maire : On va attendre d'être propriétaire pour vous dire ce qu'on va faire.

Mme TRABUT : Mais quel était le but de départ ?

Monsieur le Maire : On pense aux associations, on pense à un tas de chose, les archives de la commune aussi pour aménager le 2ème étage de la commune. Dans les services publics, tout est très long, mais on ne va pas ruiner la commune. On essaie de faire des projets intelligents.

Mme TRABUT : Je veux juste savoir ce que sont les projets.

Monsieur le Maire : On ne sait pas, on l'a acheté car on a des idées, on n'est même pas encore acquéreur.

M. SAUVAUD : Tu pourrais dire on l'achète pour y faire une maison des associations.

Monsieur le Maire : Je viens de te le dire.

Mme TRABUT : Il n'y a pas lieu d'être stressé par ce genre de question.

DÉMISSION DE M. JEAN-FRANCOIS SAUVAUD

M. SAUVAUD [se lève pour faire une annonce] :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Chers collègues et amis du groupe,

Cela fait maintenant pour de 26 ans que je siége, sans discontinuer au sien de cette assemblée, dont 12 ans en tant que Maire de la commune.

12 années dont je retire une grande fierté du bilan qui peut en être dressé et qui ont permis d'engager Aiguillon sur la voie du renouveau et de l'ancrage dans la société du XXIème siècle. Toutefois, il faut être lucide et après quelques mois de réflexion, je ne peux me résoudre à l'impuissance et assister au détricotage systématique, si ce n'est dans la forme, au moins dans l'esprit, de tout ce qui a été entrepris ces dernières années et même avant.

Il faut à cette ville une alternative, un sang neuf, une nouvelle offre porteuse des valeurs de progrès et de solidarité dont nos compatriotes ont tant besoin. Cette alternative doit pouvoir réunir les conditions de la victoire pour les prochaines échéances municipales.

Cette alternative, après toutes ces années, je ne peux l'incarner. Aussi, j'ai décidé de me retirer de la vie publique aiguiillonnaise en espérant favoriser ainsi son émergence.

Je souhaite le meilleur à la commune et je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux, élus et agents, avec qui j'ai travaillé toutes ces années.

*Ma lettre de démission du conseil municipal parviendra à la mairie avant la fin de la semaine.
Merci.*

Monsieur le Maire : Je pense que tu as le droit à tout notre respect.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à 20h00

Le Maire,

La secrétaire, Bernadette CAPDEVILLE

Et ont signé les membres présents :

Catherine LARRIEU

Eric LE MOINE

Lise ROSSET

Alain LAFON

Valérie BIDE
(Absente)

Christophe MÊLON

Michèle BEUTON

James LONGUET

Henri NEBLE
(Absent)

Joël JACOB

Isabelle LE GRELLE

Bernadette CAPDEVILLE

Marie-Thérèse LIPIN

Joël BIN

Didier CAMPAN

Luz-Victoria MÊLON
(*Absente*)

Céline BRESSANINI
(*Absente*)

Thierry BORDIN

Vanessa CAMPOY MARTINEZ
(*Absente*)

Rémy SERGENT

Jean-François SAUVAUD

Brigitte LEVEUR
(*Absente*)

Michel DAMEZ

Michel PEDURAND

Laurence DUCOS

Aline TRABUT